



24/02/2017
Dossier de presse

Lancement du contrat d'agglomération en faveur des milieux aquatiques et des ressources en eau

Vendredi 24 février 2017, 11h
Montéleger – Salle Poligny

Contacts presse

Herveline Réhault
Chargée de communication et des relations presse
04 75 63 76 45
herveline.rehault@valenceromansagglo.fr

Communiqué de presse

L'Agglo s'engage pour préserver la ressource en eau Plus de 11 000 000 € investis et 41 opérations programmées

Ce vendredi 24 février, Valence Romans Agglo, l'Agence de l'eau et le Syndicat de l'Herbasse visitaient à Montéler l'Observatoire sur la qualité de l'eau. L'occasion de marquer le lancement du contrat d'agglomération en faveur des milieux aquatiques et des ressources en eau.

Préserver une eau de qualité pour les habitants est primordial. **L'Agglo a donc mis en place en 2016 un Observatoire de l'eau.** Son rôle est d'assurer un suivi régulier de la ressource en eau à l'échelle du territoire. L'objectif est **d'analyser l'eau et de définir les actions prioritaires.**

L'Observatoire concerne **400 km de cours d'eau, rivières et nappes souterraines** et s'appuie sur **un réseau de 80 points de prélèvement** répartis sur tout le territoire. Les résultats des premières analyses révèlent une qualité de l'eau globalement dégradée ce qui justifie les moyens engagés par Valence Romans Agglo.

Aujourd'hui, elle engage 11 000 000 € pour préserver la ressource en eau sur le territoire à travers un programme ambitieux de 41 actions. Trois domaines sont concernés : l'assainissement des eaux usées, la prévention des inondations et milieux aquatiques et la protection de la ressource en eau.

Impulsé par l'Agence de l'Eau, ce plan d'actions est formalisé au sein d'un **contrat d'agglomération en faveur des milieux aquatiques et des ressources en eau** pour la période 2017-2018. Ce vendredi 24 février, à Montéler, Valence Romans Agglo, l'Agence de l'eau et le Syndicat de l'Herbasse officialisaient le lancement de ce contrat d'agglomération.

Déroulé

- 11h / Rendez-vous salle Poligny
- 11h15 / Visite de l'Observatoire de la qualité de l'eau
- Introduction par Bernard DUC.**
- Présentation et démonstration par :**
- La Drôme Laboratoire - *Prélèvement et présentation* ;
 - le Bureau d'études Idées Eaux - *Mesures de débit en rivière selon deux méthodes différentes* ;
 - et le service Développement local et environnement de Valence Romans Agglo.
- 11h45 / Prises de parole
- Nicolas DARAGON**, Président de Valence Romans Agglo,
Maire de Valence ;
- Yannick PREBAY**, Directeur de la délégation territoriale de Lyon
de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- Fabrice LARUE**, Vice-président du Syndicat d'aménagement du bassin
versant de l'Herbasse.
- 12h / **Signature du contrat d'agglomération**
entre Valence Romans Agglo, l'Agence de l'eau et le Syndicat de l'Herbasse
- Photos
- 12h15 / Collation

Personnes présentes

- Nicolas DARAGON, Président de Valence Romans Agglo, Maire de Valence ;
- Bernard DUC, Vice-président Environnement de Valence Romans Agglo, Maire de Saint-Bonnet-de-Valclérieux ;
- Fabrice LARUE, Vice-président du Syndicat d'aménagement du bassin versant de l'Herbasse, Maire de Clérieux ;
- Yves PERNOT, Conseiller délégué en charge de l'assainissement de Valence Romans Agglo ;
- Jean-Paul FONTAINE, Adjoint au Maire de Montéléger ;
- Yannick PREBAY, Directeur de la délégation territoriale de Lyon de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- Muriel HENNETIN, Directrice de La Drôme Laboratoire ;
- Félix MASSAT, Directeur adjoint chimie de La Drôme Laboratoire ;
- Jean-Louis LARGE, Préleveur de La Drôme Laboratoire ;
- Alexandre MICHEL, Hydrogéologue du bureau d'études Idées eaux ;
- Patrick BARTHELON, Directeur général adjoint du département Développement et territoire durable de Valence Romans Agglo ;
- Christelle ROBIN, Responsable du service Développement local et environnement de Valence Romans Agglo ;
- Marlène BLANC, Directrice adjointe de la direction Assainissement de Valence Romans Agglo ;
- Antoine DUCLOUX, Responsable de l'Unité Isère de Valence Romans Agglo ;
- Ian O' KELLY, chef de projet ouvrages hydrauliques et réseaux de mesures de Valence Romans Agglo.

Personnes excusées

- Fernand PELLAT, Président du Syndicat d'aménagement du bassin versant de l'Herbasse.

Un Observatoire pour évaluer la qualité de l'eau

Qu'est-ce qu'un Observatoire de l'eau ?

Préserver une eau de qualité pour les habitants est primordial. L'Agglo a donc mis en place en 2016 un Observatoire de l'eau. Son rôle est d'assurer un suivi régulier de la ressource en eau à l'échelle du territoire, ce qui représente 400 km de cours d'eau, rivières et nappes souterraines.

Les campagnes d'analyses de l'eau et les résultats obtenus donnent lieu à des rapports d'interprétation qui permettent de :

- **définir des actions prioritaires pour améliorer la qualité de l'eau**, notamment en lien avec l'assainissement des eaux usées, les ressources en eau potable et les milieux aquatiques ;
- **suivre l'évolution de la qualité de l'eau et en informer le grand public et les différents acteurs**. Ainsi, ceux à qui nous demandons des efforts peuvent en mesurer les effets (exemple : mise aux normes de l'assainissement, l'évolution des pratiques agricoles...)
- **centraliser les données et les résultats** de l'état chimique et écologique des rivières et des nappes du territoire **et de les rendre accessibles aux partenaires** (financeurs, collectivités, institutionnels...).

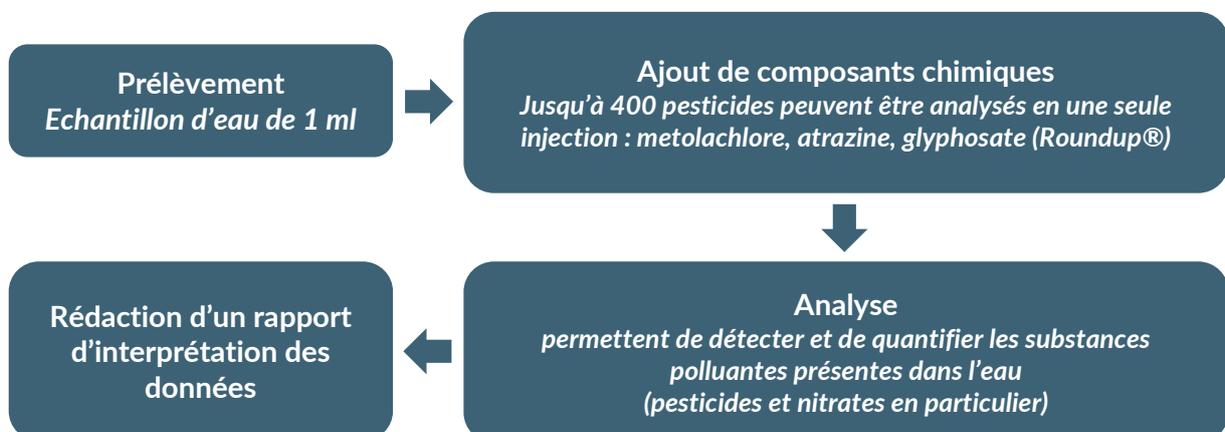
Comment ça marche ?

L'Observatoire s'appuie sur **un réseau de 80 points de prélèvement** (rivières et nappes souterraines) répartis sur tout le territoire. Ce réseau et modalités de suivi peuvent être amenés à évoluer en fonction des résultats d'analyses. Il vient en complément des réseaux et suivis déjà existants (Agence de l'Eau, Département, gestionnaires eau potable).

Valence Romans Agglo pilote l'Observatoire et commande les analyses. Les prélèvements et les analyses sont effectués par les équipes expérimentées de La Drôme Laboratoire et Idées Eaux. Les acteurs de l'eau¹ sont associés à toutes les étapes du processus.

Le budget des analyses est de **150 000 € par an**, financées à 60 % par l'Agence de l'Eau.

Les étapes de l'analyse



➔ Voir Annexe 1 : carte détaillée du réseau

¹ Agence de l'Eau, Agence Régionale de Santé, Chambre d'Agriculture, collectivités, syndicats de rivières, pêcheurs...

Des résultats préoccupants

Sur le territoire, **les résultats des premières analyses révèlent une qualité de l'eau globalement dégradée**. En effet, plus du quart des analyses dépasse la norme de potabilité à cause des nitrates ou des pesticides. Néanmoins, ces prélèvements ne sont pas réalisés dans des captages d'eau potable mais dans des forages ou puits en dehors de ces zones et répartis sur l'Agglo.

Ces résultats justifient les moyens engagés par Valence Romans Agglo tant sur le suivi de la qualité de l'eau que pour la mise en place d'un programme d'actions ambitieux, notamment dans les domaines de l'assainissement et l'agriculture.

Certains secteurs ont déjà été identifiés comme prioritaires. Dans ces zones, **les captages d'eau potable font l'objet d'une protection spécifique**.

L'Agglo engage 11 000 000 € pour préserver la ressource en eau

L'Agglo travaille depuis longtemps sur la qualité de l'eau pour protéger cette précieuse ressource nécessaire à l'homme et à de nombreuses activités.

Les premiers contrats de rivières ont été signés il y a une douzaine d'années et de nombreuses actions ont vu le jour grâce à un travail partenarial avec l'Agence de l'Eau, le Département, la Région, les services de l'Etat, les représentants du monde agricole, les collectivités gestionnaires, etc.

Valence Romans Agglo a engagé un **travail partenarial spécifique avec la Chambre d'Agriculture et Agribiodrôme pour réduire les pollutions d'origines agricoles.**

Elle accompagne également les communes pour la suppression des pesticides dans la gestion des espaces verts, notamment à travers la formation des employés de mairie.

3 axes prioritaires

Plus globalement, la communauté d'agglomération s'est fixé des objectifs en matière de gestion de l'eau. Ils se déclinent selon 3 axes :

1. Restaurer et maintenir la qualité écologique des cours d'eau

- Restaurer et entretenir les cours d'eau ;
- Améliorer la continuité écologique (transit sédimentaire et franchissements piscicoles).

2. Améliorer qualitativement et quantitativement l'eau des ressources en eau et des milieux aquatiques

- Restaurer la qualité des masses d'eaux souterraines exploitées pour l'alimentation en eau potable ;
- Améliorer la gestion quantitative des ressources en eaux superficielles et souterraines ;
- Lutter contre les pollutions domestiques ;
- Réduire les pollutions diffuses toxiques ;
- Optimiser la gestion des eaux pluviales.

3. Animer, suivre et évaluer l'efficacité des programmes d'actions et des nouvelles politiques locales de l'eau

- Animer les dispositifs et les opérations mis en œuvre ;
- Sensibiliser et éduquer pour une gestion durable des ressources en eau ;
- Suivre, évaluer et améliorer les actions.

41 opérations définies dans le cadre du contrat d'agglomération

Un plan d'actions a été élaboré en 2016 pour répondre aux objectifs cités plus haut et ce en partenariat avec l'Agence de l'eau et le Syndicat d'aménagement du Bassin de l'Herbasse. Impulsé par l'Agence de l'Eau, **ce programme est formalisé au sein d'un contrat d'agglomération pour la période 2017-2018**. Son objectif : améliorer la qualité des eaux de notre territoire.

Ce plan d'actions doit permettre à la collectivité de **se doter des moyens humains et financiers nécessaires pour une action efficace**. Le montant des dépenses s'élève à **10 905 366 € HT**. L'aide de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse peut aller jusqu'à 4 021 201 €.

Il comporte **41 opérations réparties dans trois domaines** :

1. L'assainissement des eaux usées

L'Agglo assure sur son territoire la gestion des eaux pluviales : collecte, stockage et traitement des pollutions. **Des mesures doivent être prises pour assurer la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales ainsi que le contrôle des pollutions du milieu naturel.**

Parmi les actions développées, on peut citer :

- la mise aux normes des déversoirs d'orages ;
- la mise aux normes des stations de dépollution ;
- l'amélioration du traitement des eaux usées industrielles.

2. La prévention des inondations et milieux aquatiques

L'Agglo exerce la compétence **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** (GEMAPI) depuis 2016 et la compétence **Rivières** depuis le 1^{er} janvier 2017 sur l'ensemble du territoire (à l'exception des cours d'eau gérés par le Syndicat d'aménagement du bassin de l'Herbasse*).

- **Aménagement d'un bassin et d'une fraction de bassin hydrographique** (études et mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement de bassin versant) ;
- **Entretien et aménagement des cours d'eau** ;
- **Lutte contre les inondations** ;
- **Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides** ainsi que des formations boisées riveraines (opérations de restauration physique ou renaturation de zones humides, cours d'eau...) ;
- **Coordination, animation, information et conseil pour réduire les conséquences des inondations** dans le cadre de démarches de gestion concertée (Programme d'action de prévention des inondations - PAPI, SLGRI...).

Parmi les actions développées, on peut citer :

- **l'élimination de la renouée du Japon** (plante invasive) sur le Charlieu et le Bessey ;
- la **restauration des cours d'eau sur les secteurs endigués** au niveau du bassin de la Véore.

3. La protection de la ressource en eau

- **Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance** de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- **Animation, concertation et mise en place d'actions dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques**, dans un sous bassin ou dans un système aquifère correspondant à une unité géographique (contrats de rivières, Plan de Gestion des Ressources en Eau (PGRE)...

Parmi les actions développées, on peut citer :

- **les actions d'animation, de conseil et les incitations financières à destination des agriculteurs** afin d'améliorer les pratiques agricoles ;
- **les actions d'animation et de formations des services municipaux** en charge de la gestion des espaces verts (Opération « 0 pesticides » par exemple).

Chiffres clés

- 400 km de cours d'eau cumulés
- 850 km² de superficie
- 80 points de suivi de la qualité des eaux
- 11 000 000 € engagés
- 41 opérations identifiées dans le cadre du contrat d'agglomération

Contacts

Valence Romans Agglo

04 75 81 30 30

www.valenceromansagglo.fr

Antoine Ducloux

Responsable de l'Unité Territoriale Isère

Service Développement local et environnement

04 75 70 68 90

antoine.ducloux@valenceromansagglo.fr

Ian O'Kelly

Chef de projet ouvrages hydrauliques/réseaux de mesures

Service Développement local et environnement

04 72 60 11 45

ian.okelly@valenceromansagglo.fr

Liens utiles

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

www.eaurmc.fr

Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Herbasse

www.pays-herbasse.fr/SIABH.html

Bureau d'études Idées eaux

www.ideeseaux.com/fr

La Drôme Laboratoire

<http://laboratoire.ladrome.fr>

Annexes

Annexe 1

Carte du réseau des 80 points de prélèvement de l'Observatoire

Annexe 2

Liste des 41 actions définies dans le cadre du contrat d'agglomération